

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG 2008-5-2-8
Séance du

PROJET DE CREATION DE LA MAISON DU MUNSTER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche en date du 18 novembre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve un soutien exceptionnel de 1 million d'euros au titre du projet de la Maison du Munster et accorde cette subvention d'investissement à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster ;
- prend acte de la délibération n°2007/IV-11^e/10 votée lors de la Séance Plénière du 22 juin 2007 relative à la Convention Interrégionale pour le Massif Vosgien, et précise qu'un montant d'1 million d'euros sera désormais réservé pour le projet de Maison du Munster dans le cadre des 2,085 millions votés pour les actions touristiques,
- précise que le Département ne participera pas au fonctionnement de la Maison du Munster,

- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention à intervenir entre le Département et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
- préciser que les crédits seront prélevés sur le programme F043, chapitre 204, fonction 94, nature 20414.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Adopté
voix contre
abstentions